



**HAL**  
open science

# Déficit public, dettes publiques, démocratie et sécurité nationale

Jacques Fontanel

► **To cite this version:**

Jacques Fontanel. Déficit public, dettes publiques, démocratie et sécurité nationale. Economie de la sécurité internationale, ILERI (Institut Libre des Etudes et Relations Internationales de Paris) et Université Grenoble-Alpes, Oct 2024, Paris, France. hal-04750606

**HAL Id: hal-04750606**

<https://hal.univ-grenoble-alpes.fr/hal-04750606v1>

Submitted on 23 Oct 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Déficit public, dettes publiques, démocratie et sécurité nationale

Jacques Fontanel

Conférence ILERI, Paris

11 Octobre 2024

Résumé : La crise de la dette et du déficit publics a-t-elle une incidence sur la sécurité de la France ? La question peut se poser dans la mesure où les efforts à engager en termes de défense nationale devraient logiquement augmenter face aux conflits du Proche-Orient, de la guerre en Ukraine ou des évolutions à attendre de l'OTAN après les élections présidentielles américaines. L'augmentation des dépenses militaires n'est pas à l'ordre du jour, au moment où l'Etat cherche des ressources supplémentaires et des réductions de dépense publique pour équilibrer ses comptes. Dans ces conditions, la France va perdre de son influence géoéconomique en engageant une politique de rigueur qui succède à la lutte contre le Covid-19 soutenue par le principe du « quoi qu'il en coûte ». Dans un moment de rigueur budgétaire, les choix d'aujourd'hui vont impacter l'ensemble des dépenses publiques et notamment celles de la défense nationale, mais aussi les valeurs démocratiques

Does the public debt and deficit crisis have an impact on France's security? The question may arise to the extent that the efforts to be made in terms of national defense should logically increase in the face of conflicts in the Middle East, the war in Ukraine or the developments to be expected from NATO after the American presidential elections. Increasing military spending is not on the agenda, at a time when the State is looking for additional resources and reductions in public spending to balance its accounts. Under these conditions, France will lose its geoeconomic influence by initiating a policy of austerity that follows the fight against Covid-19 supported by the principle of "whatever the cost". In a time of budgetary austerity, today's choices will impact all public spending, particularly that of national defense.

Déficit public, dette publique, défense nationale, budget de l'armée, politique économique de rigueur, démocratie

Public deficit, public debt, national defense, army budget, austerity economic policy, democracy

En 1974, Valéry Giscard d'Estaing avait prophétisé que si les prélèvements obligatoires<sup>1</sup> se situait à plus de 40% du PIB, alors la France basculerait dans le « socialisme ». Aujourd'hui, les prélèvements obligatoires se situent hors crédits d'impôts et cotisations sociales imputées à 43,2% du PIB en 2023<sup>2</sup>, alors qu'Eurostat l'estime à 48% du PIB (contre 41,1% pour les 27 pays de l'Union européenne). Pourtant la France dispose d'une quarantaine de milliardaires en euros et les entreprises du CAC 40 continuent à engranger des profits (plus de 140 milliards d'euros en 2022, année encore impactée par le COVID-19). Tout inclus, les dépenses publiques ont atteint plus de 1 500 milliards d'euros par an (soit 57 % du PIB en 2023). Comment considérer que la France est un pays libéral, alors que l'Etat est si excessivement dépensier ?

Dans le cadre aujourd'hui écorné de la globalisation pacifique, une règle « évidente » a été énoncée par tous les libéraux « modernes ». Elle consiste à considérer que ce sont les entreprises qui ont la charge fondamentale de la modernisation de l'économie et de l'Etat. Dans ce contexte, l'idée est de considérer que l'Etat doit apporter prioritairement son soutien aux entreprises nationales, face à la compétition économique ouverte de la globalisation. Cette pensée très répandue souffre pourtant, telle qu'elle est exprimée, d'une contradiction fondamentale. Si la globalisation économique conduit à l'optimisation des activités économiques mondiales pourquoi donc l'Etat doit intervenir pour favoriser les entreprises françaises ? Si le marché doit être soutenu par chaque Etat en fonction des intérêts nationaux, c'est la reconnaissance, a minima, que la compétition économique de l'économie de marché ne produit pas des résultats équivalents pour toutes les économies nationales, qu'il en résulte potentiellement de fortes inégalités entre les pays et qu'il convient de donner aux pouvoirs publics un rôle de soutien à une économie nationale qui ne peut pas s'équilibrer d'elle-même ou se développer à bon escient. En outre, avec la globalisation financière, il est difficile de définir la nationalité d'une entreprise sur la base de son implantation ou de ses origines, et non pas en référence aux actionnaires majoritaires, à son intérêt pour la collectivité nationale, à ses contraintes compétitives ou, négativement, à ses capacités de spéculation financière sur la base du seul intérêt de ses dirigeants effectifs.

Dans ce contexte, sans un soutien public, celui que revendiquaient les mercantilistes lorsqu'ils appelaient, au nom du Roi, les finances publiques à soutenir les activités nationales dans la recherche de la puissance du Prince, l'économie nationale peut ne plus devenir compétitive et conduire à une crise ou

---

<sup>1</sup> Les prélèvements obligatoires concernant les impôts, les taxes fiscales et les cotisations sociales prélevées par les administrations publiques et les institutions européennes.

<sup>2</sup> INSEE (2024) Tableau de bord de l'économie française, INSEE, 30 Août.

à une dépendance économique. Dans ce contexte, les Etats qui disposent de formes de monopoles technologiques ou de réserves énergétiques, minières, scientifiques protégées par leur territoire ou des brevets mondialement reconnus peuvent user de ce pouvoir pour contrôler un pan essentiel de la globalisation, en un temps où les conflits et la guerre économique s'invitent dans toutes les négociations diplomatiques. La globalisation économique n'empêche donc pas la compétition entre Etats pour le leadership mondial, via le contrôle des biens et services essentiels au développement économique du XXI<sup>e</sup> siècle. La guerre économique est encore bien présente, mais elle devient multiforme, entre les Etats, entre les autocraties et la démocratie, mais aussi entre les catégories sociales. Il existe un « jeu » contreproductif de la concurrence fiscale qui ne profite qu'aux grandes sociétés, aux grandes fortunes et aux Etats que ne rebutent jamais à pratiquer la politique du « beggar thy neighbour », qui leur permet de s'enrichir sur le dos de leurs voisins ou partenaires. Elle est appliquée notamment dans les paradis fiscaux, dans lesquels des pays démocratiques sont directement engagés. Cependant, en termes de sécurité nationale, un Etat qui est ainsi ponctionné de ses moyens financiers ne peut plus assurer pleinement ses propres besoins de services publics, concernant notamment la défense nationale, intérieure ou extérieure. Puisque le risque est toujours présent dans la vie des hommes, la question est de savoir quelles sont les dépenses à engager, et dans quels secteurs, pour donner aux agents économiques des garanties concernant le fonctionnement normal d'une société ouverte et mondialisée pacifiée.

La sécurité d'un pays dépend de ses moyens financiers pour en assurer le prix convenable au regard des forces en présence, les rapports de puissance inégaux, des alliances militaires et économiques, des menaces terroristes, l'intelligence économique, de l'essor des industries nationales de défense, et l'importance des valeurs démocratiques. Lorsque l'Etat subit un déficit et une dette publique aussi importants qu'aujourd'hui, dans une situation où la guerre en Ukraine n'obère pas directement et significativement le budget de l'Etat, c'est toute la sécurité nationale d'un pays qui est fragilisé. En cas de conflit international, ses moyens seront limités, car les opérateurs internationaux n'auront pas la confiance suffisante pour prêter la dette française. Dans ces conditions, il est nécessaire de comprendre les efforts à réaliser pour libérer des ressources nécessaires à une conjoncture internationale qui redonne aux armes une place importante dans les décisions des grandes puissances.

Malheureusement, dans le contexte actuel d'une globalisation dominante, même si elle est parfois menacée par des mesures de protectionnisme qui pourraient aussi un jour fragiliser l'»'économie française, les entreprises insèrent leurs intérêts personnels dans les structures de l'Etat par le lobbying ou une participation directe dans la gouvernance publique nationale. Aujourd'hui la démocratie est menacée par la force économique des sociétés multinationales, par

le contrôle de l'information par un nombre réduit d'oligarques puissants, industriels ou financiers, et par les intérêts économiques et sociaux de technocrates au service des grandes fortunes. Parfois, l'Etat apparaît partiellement comme le défenseur des « riches », notamment en énonçant et en appliquant empiriquement la théorie du ruissellement, défendue notamment par Ronald Reagan et Emmanuel Macron. Cette politique de l'offre considère que les impôts tuent l'impôt, selon la loi de Laffer. Il s'agit de réduire les taux des impôts de façon à relancer l'activité économique. Comme la croissance économique sera boostée, il en résultera le recueil de plus d'impôts<sup>3</sup>.

Dans ce contexte, l'Etat ne disparaît pas comme acteur de la vie économique nationale, il se met au service du secteur privé, tout en assurant à la fois les fonctions régaliennes nécessaires à l'économie de marché et un soutien face à la concurrence internationale et une garantie dans les cas fréquents des crises économiques. Cependant, la relation entre l'impôt et la croissance économique d'un pays n'est certainement pas linéaire. En 2024, compte tenu d'une globalisation qui permet la fluidité internationale des capitaux et qui protège les « paradis fiscaux » que les plus riches peuvent utiliser à toutes fins utiles, notamment celles d'échapper aux impôts nationaux, le fameux « ruissellement » ne peut jouer pleinement le rôle attendu dans le pays qui l'applique, notamment parce qu'il ne reçoit pas tous les prélèvements obligatoires de ses obligés et parce que les capitaux, s'ils sont utilisés et non thésaurisés, peuvent s'investir dans d'autres territoires.

Cette théorie et donc cette pratique n'ont d'ailleurs jamais été inconditionnellement soutenues par les économistes néo-classiques eux-mêmes. En outre, cette politique qui a pour objectif de bénéficier d'abord aux pouvoirs financiers et industriels des entrepreneurs innovateurs s'avère particulièrement productrice d'inégalités, de mécontentements sociaux et sociétaux et, in fine, de stagnation, voire de récession économique. Lorsque, à ce titre, en 2017, le gouvernement français a instauré une « flat tax » (prélèvement forfaitaire unique de 30% sur les revenus du capital), il en attendait officiellement une croissance économique supplémentaire pour ce cadeau offert aux actionnaires et obligataires. Un rapport de France Stratégie conclut aujourd'hui à un effet non perceptible des réformes, sauf celui d'une hausse des dividendes déclarés par un petit nombre de ménages, qui ont ainsi bénéficié d'un « effet d'aubaine », même si Bruno Lemaire a toujours considéré, sans en apporter une preuve tangible, que cette politique conduisait à plus d'attractivité et d'investissement, lesquels n'auraient donc pas produits les effets attendus. A quoi peut donc servir plus d'attractivité et l'accroissement de l'investissement si tous les autres indicateurs économiques

---

<sup>3</sup> Si le PIB est de 1000, et que le taux d'impôt unique sur le revenu est de 30, l'Etat reçoit alors 300 comme impôts. S'il descend ce taux à 25 %, mais que le PIB passe à 1300, alors l'Etat perçoit 325 de ressources fiscales. Tout le monde y gagne.

stagnent. Le soutien du marché par l'Etat a conduit à une réduction de l'influence de la politique économique du gouvernement au bénéfice des grandes fortunes, et au détriment des couches sociales les moins aisées et les plus fragiles.

L'Etat dispose de ressources importantes pour assurer notamment son pouvoir régalien, concernant notamment la justice, la police, ou les armées (Tableau n°1) Pour constater, le poids de l'Etat dans la vie économique nationale, il est nécessaire de mettre en évidence l'importance financière de l'impôt et l'usage qui en est fait pour la collectivité. Le Tableau 1 met en évidence plusieurs caractéristiques concernant les prélèvements obligatoires pour 2022, une période particulièrement intéressante à analyser, marquée par la fin de l'épidémie du Covid-19 et le retour de la guerre sur le territoire européen de l'Ukraine.

Tableau n° 1 - Le budget général des Ministères en 2024, en milliards d'euros

Économie, finances et souveraineté industrielle et numérique	212.37
Éducation nationale et jeunesse	81.71
Armées	63.99
Transition écologique et cohésion des territoires	37.48
Intérieur et outre-mer	34.41
Enseignement supérieur et recherche	26.41
Travail, plein emploi et insertion	20.298
Services du Premier ministre	17.47
Solidarités, autonomie et personnes handicapées	15.71
Transition énergétique	13.68
Justice	12.51
Europe et affaires étrangères	7.27
Agriculture et souveraineté alimentaire	5.89
Culture	4.44
Santé et prévention	3.36
Sports et jeux olympiques et paralympiques	0.67
Transformation et fonction publiques	0.64

Tableau 2. Les prélèvements obligatoires en % du PIB, en 2022

<b>Prélèvements</b>	<b>France</b>	<b>Allemagne</b>	<b>Zone euro</b>
Cotisations sociales	16,9	17,2	14,9
Impôts sur la consommation	12,3	10,1	10,9
Impôts sur la production	4,7	1,0	2,3



Impôts sur les revenus des ménages	9,9	9,7	9,7
Impôts sur les bénéfices des sociétés	3,3	3,2	3,3
Autres impôts	0,9	0,9	0,8
<b>Total</b>	<b>48,0</b>	<b>42,1</b>	<b>41,9</b>

Source : Eurostat ; FIPECO

Les cotisations sociales constituent le premier secteur de dépenses, dont 60% sont prélevés aux entreprises<sup>4</sup>. L'impôt à la consommation (le moins douloureux, en apparence) est supérieur d'un quart à celui des revenus<sup>5</sup>. Or, l'inégalité s'accroît proportionnellement aux revenus des catégories sociales ; les plus pauvres, qui consomment tous leurs revenus paient proportionnellement plus d'impôts sur la consommation que les plus riches, dont la part de la consommation dans leurs revenus est relativement faible.<sup>6</sup>

Les impôts sur la production, comme les taxes sur les salaires, les actifs physiques, le chiffre d'affaires (contribution sociale de solidarité des sociétés) ou la valeur ajoutée ont baissé de 4,9% du PIB à 4,7% de 2019 à 2022, du fait de la réduction de 50% de la taxe sur la valeur ajoutée. Une partie de ces impôts sont d'ailleurs payés par les ménages (taxes foncières, notamment, dont le montant ne cesse d'augmenter).

Les impôts sur les revenus des ménages représentent 9,9% du PIB (9,8% en Allemagne, 11,6% en Italie, 11,9% en Belgique et 9,8% pour la moyenne de la zone euro). On peut constater par exemple que taux des prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine et de placements sont fixés à 17,2% (dont 9,2% de CSG et 7,5% de prélèvement de solidarité), sans progressivité, ce qui favorise les opérations financières généralement réalisées par les acteurs les plus riches et aisés. De même, avec le système d'imposition sur le revenu, les niveaux de prélèvements sont limités, permettant aux plus riches (millionnaires et milliardaires) de ne pas payer proportionnellement plus d'impôts que des revenus de cadres supérieurs. Les revenus du patrimoine sont donc moins taxés que les impôts sur le travail. En outre, sur le revenu imposable, de 28.000 euros à 82300, le taux est constant à 30%, de 82300 euros à 177.000 euros ; il est à 41% et au-delà il est à 45%. Quelqu'un qui dispose d'un revenu imposable de 180.000 euros aura un taux d'imposition à appliquer de 45%, au même titre que celui qui en gagne 100 fois plus. Il est aisé de considérer que les plus riches sont alors protégés. A un revenu imposable déterminé, la progressivité entre très hauts revenus, au

<sup>4</sup> Concernant les cotisations sociales, la charge est de 10,2 % du PIB pour les employeurs français, contre 8,0% en Allemagne et 8,6% du PIB dans la zone euro.

<sup>5</sup> Les impôts sur la consommation de la France sont plus élevés que ceux de la zone euros. Ils se situent à 12,3% du PIB contre 10% pour l'Allemagne et 10,8% pour la zone euro, même si les taxes sur les carburants (52%) sont globalement inférieures à celles de l'Allemagne (51%).

<sup>6</sup> Si j'ai un revenu annuel de 15.000 euros et qu'il sert à assurer ma seule consommation, je paie 20% d'impôt sur ma consommation, soit 3000 euros par an. Si j'ai un revenu de 1.000.000 euros annuel et que je consomme 100.000 euros pour ma consommation courante, je vais payer 20.000 euros de taxes. La taxe à la consommation se situe alors à 2% de mes revenus.

niveau de la dernière tranche, elle ne s'applique donc plus Rappelons qu'au moment des crises économiques aux Etats-Unis, les Présidents Roosevelt avait imposé des taux marginaux supérieurs à 90% des revenus déclarés pour les plus riches. Le choix de la progressivité de l'impôt est une politique économique qui, dans la période de globalisation d'aujourd'hui est difficile eu égard à la capacité des plus fortunés d'installer leur résidence dans les territoires les moins imposés. Notons cependant, qu'aux Etats-Unis, tout américain vivant à l'étranger est aussi passible de l'imposition sur le revenu.

Les impôts sur les bénéfices des sociétés ((y compris la contribution « sociale » sur les bénéfices des sociétés qui s'ajoute à l'impôt sur les sociétés) représentent 3,3% du PIB (comme la moyenne de la zone euro), contre 4,6 % pour les Pays-Bas et 4% pour la Belgique.

Tableau 3 - Les taux d'imposition des bénéfices des sociétés

	<b>France</b>	<b>Allemagne</b>	<b>Italie</b>
Taux légal supérieur 2023	25,8	29,9	27,8
Taux effectif moyen en 2022	26,0	28,8	23,9
	<b>Pays-Bas</b>	<b>Belgique</b>	<b>Espagne</b>
Taux légal supérieur 2023	25,8	25,0	25,0
Taux effectif moyen en 2022	23,2	23,1	29,0

Source : « tendances de la fiscalité » Commission européenne, 2022 ; FIPECO.

Il est donc intéressant de considérer les acteurs économiques mis à contribution et pour quels types de dépenses publiques. Dans le cadre libéral de la concurrence dite globalisée, les taux d'imposition sur les sociétés ont été considérablement réduits dans la plupart des pays développés, passant en France de 50% au début des années 1980 à 33% à l'arrivée d'Emmanuel Macron à la Présidence, puis à 26% en 2024. Selon Anne-Laure Delatte<sup>7</sup>, l'ensemble des impôts directs des entreprises représentent aujourd'hui 5,9% des recettes budgétaires, contre 24% pour les ménages. La COFOG (Classification of the Functions of Government) fournit des informations sur les subventions et les transferts vers les entreprises, soit 4,5% du PIB. Mais, d'autres aides sont apportées aux entreprises privées comme les niches fiscales, les crédits d'impôts ou les exonérations de cotisations sociales, jusqu'à tripler les points au regard du PIB, soit 13,5% (8,5% pour les entreprises, 5% pour les ménages aisés). Selon la manière de calculer, le chiffre de 190 milliards d'euros de soutien aux entreprises privées a été avancé pour 2020 et 250 milliards d'euros pour 2021 et 2022, même si en considérant acquise des niches reportées d'années en années depuis une

<sup>7</sup> Delatte, A-L. (2023), L'Etat droit dans le mur. Rebâtir l'action publique. Fayard, Paris.



trentaine d'années ne peuvent plus être remises en cause<sup>8</sup>. En comparant ces aides aux sociétés privées, il est douloureux de constater que le budget « vert » de la France représente 37 milliards d'euros (Tableau 3). Les sociétés paient donc moins d'impôts (90 milliards d'euros), mais elles reçoivent aussi plus de soutiens financiers directs ou indirects, soit 190 milliards d'euros (crédits d'impôt, dont le fameux CR, crédit-recherche, ou les CICE, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, converti en baisse des cotisations sociales durables en 2019). Les niches fiscales ont eu tendance aussi à se développer, un phénomène bien généralisé en Europe. Les sommes ainsi dépensées ou non perçues représentent aujourd'hui 3 fois le budget de l'éducation nationale et 6 fois les financements des minima sociaux. Ces opérations font baisser artificiellement le coût du travail.

Les aides publiques versées aux entreprises sont passées de 3,5 % à 6,7 % du PIB entre 1979 et 2021, tandis que les montants versés aux ménages demeuraient stables, autour de 5 % du PIB. Le rapport s'est nettement inversé en faveur des entreprises. Ces financements publics aux entreprises posent la question de leur intérêt pour la collectivité nationale car le rapport coût-efficacité des dernières exonérations est clairement défavorable. Les calculs économiques montrent que le CICE a permis la création de 100 000 emplois entre 2013 et 2017, pour une facture de 18 milliards d'euros en 2016, soit 180.000 euros par emploi. En outre, les contrôles des services fiscaux sont principalement concentrés sur les ménages. Les questions concernant la gestion de la protection sociale ou les financements des services publics sont beaucoup plus contrôlés par l'Etat, que la lutte contre l'évasion ou l'optimisation fiscale des entreprises et de leurs dirigeants.

Les « profiteurs » des minima sociaux ou de l'assistanat public sont souvent les « boucs émissaires » du déficit public, alors que l'intérêt public des aides aux entreprises ne font que rarement l'objet d'informations « ouvertes » à destination du citoyen. Il n'est pas directement demandé aux entreprises de mettre en évidence les contreparties collectives à la suite des exonérations de cotisation. Ainsi, la collectivité finance souvent des sociétés qui ne contribuent que faiblement au budget de l'État et qui continuent notamment de refuser la « révolution écologique » nécessaire à l'intérêt général d'aujourd'hui et de demain. En France, les aides publiques et les subventions (1,6 % du PIB) concernent principalement les entreprises les plus polluantes dont l'activité est très carbonnée<sup>9</sup>, elles sont deux fois plus importantes qu'en 1980, sans référence aux effets négatifs de leurs production et sans avantage pour les entreprises les plus vertueuses. Comme l'activité industrielle est valorisée prioritairement par le

---

<sup>8</sup> Clersé (2022) « Un capitalisme sous perfusion, Mesure, théories et effets macroéconomiques des aides publiques aux entreprises françaises », Université de Lille, Ires, mai 2022.

<sup>9</sup> Pour A-L Delatte « l'Etat subventionne des activités climaticides ». Delatte, A-L. (2023), L'Etat droit dans le mur. Rebâtir l'action publique. Fayard, Paris.

gouvernement, les subventions qui lui sont accordées, sans contreparties, conduisent à négliger les progrès environnementaux et sociaux fondamentaux.

L'économie libérale se déclare officiellement contre l'action économique spécifique de l'Etat, en ne lui assignant comme action que l'exercice des fonctions régaliennes, comme le souhaite aujourd'hui le Président Javier Milei, au prix d'une austérité particulièrement appauvrissante pour les classes pauvres et moyennes de l'Argentine. Or, le système économique dont on vante le caractère méritocratique, pacifique et économiquement efficace succombe régulièrement aux crises économiques et financières graves et n'a jamais favorisé la paix, ni évidemment la « fin de l'histoire ». Généralement, ces crises permettent aux Etats de renflouer le secteur privé responsable, au détriment des victimes de la crise. Les plans de soutien budgétaire massif des Etats et des banques centrales en faveur des banques et établissements financiers privés en 2007-2008 ont mis en évidence la connivence entre le secteur public et les agents du secteur privé. De même, la politique du « quoi qu'il en coûte » a d'abord favorisé quelques entreprises multinationales et le secteur privé, à charge pour les organismes publics de revoir leurs objectifs à la baisse. Pendant cette période, il n'était plus question de respecter les dogmes d'une dette publique inférieure à 60% du PIB et d'un déficit public ne dépassant pas 3% du PIB. L'endettement de l'Etat valait bien le désendettement des entreprises privées. Les intérêts privés ont été protégés et défendus par les Etats, ceux-là même qui se sont engagés dans une globalisation qui, aujourd'hui, ne permet ni la transition énergétique et écologique, ni la guerre économique latente, ni les conflits guerriers ou économiques entre les Etats. On retrouve alors la justesse de la citation de Paul Valéry appliquée à la guerre : « La guerre est un massacre de gens qui ne se connaissent pas au profit de gens qui se connaissent bien mais qui ne se massacrent pas ». Dans ce contexte, l'Etat défend d'abord les intérêts privés, jusqu'à ce que l'embrasement des citoyens oblige ses dirigeants à prendre des mesures sociales destinées à atténuer la colère sociale.

Ces dernières années du « macronisme » et malgré la Crise du Covid-19, les entreprises françaises ont enregistré de profits importants, records même, alors que la rigueur salariale s'imposait, que les services publics étaient réduits à faire plus avec moins et que les actionnaires recevaient d'importants dividendes, notamment dans les sociétés les plus polluantes et les plus réfractaires à la lutte contre le réchauffement climatique. En 2023, toutes les sociétés du CAC 40 ont obtenu une augmentation de leur chiffre d'affaires et elles ont perçu un bénéfice cumulé de plus de 160 milliards d'euros (sans tenir compte des lignes budgétaires pérennes de soutien à la rentabilité des entreprises), soit les subventions publiques de l'ordre de 160 milliards d'euros en 2023 (soit 3,5 fois le budget militaire de la France). Elles ont toutes bénéficié d'aides publiques au moment de la crise sanitaire, mais elles mettent toujours beaucoup d'attention à payer peu d'impôts et elles s'intéressent très peu à l'économie d'un monde futur non pollué.

L'économie libérale ne cherche pas à réduire tous les financements de l'Etat, elle fait en sorte que ces derniers soient consacrés aux demandes des entreprises. Il en résulte pour les actionnaires et les dirigeants d'entreprise une amélioration de la compétitivité de leurs entreprises (sur la base d'une amélioration artificielle de leur efficacité directe<sup>10</sup>), qui justifie alors le versement conséquent de dividendes, salaires et autres revenus des actionnaires et dirigeants au détriment de la collectivité et de la lutte contre les inégalités sociales.

Une stratégie d'asphyxie des services publics a été mis en place avec notamment la protection des cliniques privées et la création d'écoles privées, alors que les établissements publics de l'hôpital et de l'éducation publique ont été contraints à des restrictions budgétaires particulièrement dommageables. Bruno Lemaire, l'ex Ministre des Finances, lequel a « réussi » surtout à ajouter 1000 milliards de dette publique en 7 ans, considère (enfin ?) que les comptes publics dérapent et qu'il faut engager une nouvelle réduction des dépenses publiques, alors que le déficit atteint 5,6% et 6,2% du PIB l'année prochaine. Dans ce contexte, il est alors favorable à une politique d'austérité de grande ampleur, dans un contexte où la compétitivité de la France et plus généralement de l'Europe inquiète le monde de affaires et les citoyens<sup>11</sup>. A force d'engager une politique de diminution des impôts et de considérer que toute nouvelle augmentation serait difficile à supporter pour ceux qui « portent » l'économie nationale, la récession sera le prix à payer d'une politique de l'offre qui n'en finit pas d'échouer et dont le coût est supporté principalement par les couches sociales les moins dotées. Dans ce contexte, la sécurité nationale peut ne plus être une priorité de financement public, rendant la France encore plus dépendante de l'OTAN, après avoir abandonné ses ambitions gaulliennes d'une « défense tous azimuts »<sup>12</sup>.

Une analyse plus fine des composantes de la dépense publique indique clairement que ce n'est pas la « protection sociale » qui est la cause de ce dérapage, car les prestations sociales « élargies » à d'autres transferts ont de fait diminué de l'ordre de 0,7% du PIB (ce qui a contribué donc à réduire le déficit public). Depuis 2017, les comptes publics se sont dégradés de 2,1 points de PIB, ce qui correspond à peu près à la baisse des recettes des prélèvements obligatoires (surtout fiscales), mais aussi de recettes espérées non perçues du fait d'une certaine atonie de la croissance. La politique de l'offre n'a pas obtenu les résultats escomptés, notamment parce que si l'Etat est très soutenant auprès des organismes privés, ceux-ci cherchent d'abord à faire du profit et à rémunérer leurs dirigeants. Dans ce cadre, le processus d'auto-entretien, avec moins de croissance on récolte moins de recettes fiscales, lesquelles sont partiellement réintroduites dans le

---

<sup>10</sup> Encore que l'obtention d'avantages fiscaux ou financiers des ressources publiques est considéré comme une preuve de compétences très recherchée et valorisée.

<sup>11</sup> Rapport Mario Draghi (2024), The Future of European Competitiveness, Part One and Two, Commission Européenne, 9 Septembre.

<sup>12</sup> Fontanel, J., Hébert JP. (1997) The end of the "French grandeur policy", *Defence and Peace Economics* 8(1)

soutien au secteur privé, lequel perçoit les aides sans pour autant accroître suffisamment leurs activités pour rendre une partie de leur activité supplémentaire vers le recueil des ressources publiques. A ce « jeu », l'Etat finance autant le secteur privé que celui-ci ne lui restitue son dû à la collectivité nationale, au moins dans les caisses de l'Etat. « La mutation centrale est que l'État s'est mis au service du marché selon le principe d'une bombe à neutrons qui garde intacts les bâtiments mais détruit tout ce qu'il y a à l'intérieur »<sup>13</sup>.

Les services publics et la Sécurité sociale demeurent bien présents, notamment pour éviter les conflits sociaux, mais il s'agit de réduire l'importance de l'assistanat, des dépenses publiques de l'hôpital, de l'éducation (soutien inconsideré des écoles privées), du travail (réforme des indemnités chômage, par exemple) dans la vie sociale pour laisser encore plus de place au secteur privé, dans des secteurs sociétaux dans lesquels les inégalités sociales étaient normalement combattues. Certes, la dégradation rampante des services publics existe, mais il est fort probable que cette érosion fera l'objet d'un rejet progressif ou brutal des citoyens, en fonction des circonstances.

A ce titre, le recul de l'âge légal de la retraite est instructif, au prétexte de réaliser quelques économies. Les acteurs sociaux dans leur grande majorité estiment que cette réforme avait pour fonction essentielle de soutenir la compétitivité des entreprises privées et d'en finir avec les financements jugés excessifs à un service public non rentable. Or, depuis la fin de la pandémie du Covid-19, les grandes entreprises, celles qui exercent une influence décisive sur le gouvernement de la France, ont connu une hausse importante de leur valeur ajoutée. Les bénéfices nets de TotalEnergies (20 milliards d'euros, 45% de hausse par rapport à 2022) ont été le résultat opportun de la guerre en Ukraine, et LVMH a porté son actionnaire principal à la première fortune mondiale, avec plus de 200 milliards d'euros d'actifs. Les grèves n'ont guère abouti et les demandes des salariés n'ont été respectées qu'à la marge. En revanche en 2023, les entreprises du CAC 40 ont rendu à leurs actionnaires 30 milliards d'euros sous forme de rachat d'actions et 67 milliards d'euros de dividendes en numéraires. La question de l'intérêt public des profits enregistrés par les firmes du CAC40 n'est pas évidente.

Le rapport Pisani-Ferry/Mahfouz<sup>14</sup> considère qu'un impôt de 5% de leur revenu fiscal pour les 10% des ménages les plus aisés serait utile à cette fin, ainsi que la mise en place d'un emprunt pour financer le coût de la transition. Cette proposition n'est sans doute pas suffisante, sans un impôt complémentaire sur les

---

<sup>13</sup> Farah, F. (2020). L'impuissance organisée de l'Etat en France, H&O Editions, Montpellier.

<sup>14</sup> Pisani-Ferry, J., Mahfouz, S. (2023), Les incidences économiques de l'action pour le climat : rapport à la Première Ministre, France Stratégie, 22 Mai.

superprofits, à moins d'accepter une réduction sensible de la protection sociale et des services publics. Sans l'accord de tous les acteurs concernant cette politique, le contrat social peut être rompu. En juin 2024, la dette publique de la France atteint 3200 milliards d'euros (soit près de 111% du PIB).

Depuis la LOLF, le budget de l'Etat est présenté en mission, les programmes constituant une autorisation et une enveloppe budgétaire limitée accordée par le Parlement. Il est composé du budget général, des budgets annexes, des comptes d'affectation spéciale et des comptes de concours financiers. Tous ces budgets représentent 785 milliards d'euros. La charge de la dette de l'Etat s'est élevée à 41 milliards d'euros pour les administrations publiques centrales selon la comptabilité nationale et à 53,7 milliards d'euros en comptabilité budgétaire. Les obligations assimilables du Trésor (93% de l'encours total de la dette) et les bons du Trésor à taux fixe sont portés majoritairement par des non-résidents (55%), ce qui en soi peut être un problème important dans le cadre de la spéculation internationale.

Cela pose le problème plus général de la démocratie, étant entendu que les pouvoirs sont concentrés entre personnes supposées en concurrence, mais qui savent trouver les moyens pour se protéger mutuellement. Dans l'esprit de la jeune génération, la « démocratie » a perdu de sa légitimité, car son exercice concret donne un pouvoir excessif aux pouvoirs financiers, lesquels profitent du processus de globalisation. Avec la croissance de firmes multinationales de plus en plus puissantes, ils sont capables d'influer sur les élections et les instances des pouvoirs législatifs et exécutifs des Etats occidentaux. L'industrie de l'évasion fiscale s'est développée dans un contexte de laisser-faire de pouvoirs publics parfois complices. La « richesse » va à la « richesse » et le ruissellement se fera toujours attendre, car la richesse n'a pas envie de ruisseler. Dans ces conditions, l'effort de défense nationale passe au second plan. La richesse sait placer son argent dans les investissements à risque, mais elle en réserve d'autres à des fonds de précaution. C'est pourquoi, en 2024, elle est moins concernée par la défense nationale d'un pays, ses intérêts et placements financiers étant plus largement dispersés dans toutes les régions du monde.

Pourtant, il suffirait de réduire la fraude fiscale pour disposer d'un budget à l'équilibre. Il n'y a pas de démocratie sans transparence. Pour Stiglitz, « si les citoyens ne pensent pas que tout le monde paie sa juste part d'impôts – surtout les riches et les grandes entreprises –, ils commenceront à rejeter l'impôt »<sup>15</sup>, puis la démocratie et l'apparence trompeuse d'un contrat social national. Cette dette publique abyssale témoigne d'abord d'un conflit d'intérêt et de la volonté des privilégiés d'obtenir toujours plus de richesses et de pouvoir, au détriment de

---

<sup>15</sup> Stiglitz, J. (2024), Préface, « Global Tax Evasion ». EUTAX Observatory (2024), Report 2024



l'Etat. Et lorsque l'œdème social devient trop affecté, le lien sociétal entre les possédants et les autres composantes des citoyens s'abîme dans les conflits sociaux, la crise économique intervient touchant l'ensemble de l'économie nationale. Les risques de conflits internationaux peuvent alors se multiplier sous des formes variées. Il en résulterait alors une paupérisation de la population et une perte d'efficacité économique que seule une direction forte de l'État pourra, ou non, conjurer, avec un risque important pour le maintien effectif de la démocratie et une insécurité nationale accrue.

## Références

Brunat, E., Fontanel, J. (2021) La science économique comme idéologie. La science de gestion comme viatique de l'actionnaire, *Marché et Organisations*.

Brunat, E., Fontanel, J. (2024), When mercantilism upsets neo-classical liberal thinking: The pandemic Covid-19 as a revelation in

Cars, HC, Fontanel, J. (1987) Military expenditure comparisons, *Peace, Defence and Economic Analysis*, Mac Millan.

Clersé (2022) « *Un capitalisme sous perfusion, Mesure, théories et effets macroéconomiques des aides publiques aux entreprises françaises* », Université de Lille, Ires, mai 2022.

Coulomb, F., Fontanel, J. (2006) Mondialisation, guerre économique et souveraineté nationale, *La question politique en économie internationale*, La Découverte. 190-201.

Delatte, A-L. (2023), *L'Etat droit dans le mur. Rebâtir l'action publique*. Fayard, Paris.

Farah, F. (2020). *L'impuissance organisée de l'Etat en France*, H&O Editions, Montpellier.

Fontanel, J., Hébert JP. (1997) The end of the "French grandeur policy", *Defence and Peace Economics* 8(1)

Fontanel, J. (2005), *La globalisation en analyse*, L'Harmattan, Paris.

Fontanel, J. (2004) *Evaluation des politiques publiques*, Université Pierre Mendès France, Grenoble 2

Fontanel, J. (2016) *Paradis fiscaux, pays filous : la fuite organisée des capitaux vers les pays complices*, L'Harmattan, Paris

Fontanel, J. (2019) Différends, conflits et guerres économiques, *Paix et Sécurité Européenne et Internationale*.

Fontanel, J. (2021), *Is Public debt a brake for international competitiveness and a burden for future generations?* UNECON, Saint-Petersbourg, hal-03202444

Fontanel, J. (2023), Covid-19 and Public Debt, in *Globalization and Covid-19*, Emerald, Bingley.

Guilhaudis, JF., Fontanel, J. (2019) Les effets « pervers » de l’usage du PIB pour la décision politique et les relations internationales, *Annuaire Français des Relations Internationales* 20.

INSEE (2024) *Tableau de bord de l’économie française*, INSEE, 30 Août.

Pisani-Ferry, J., Mahfouz, S. (2023), *Les incidences économiques de l’action pour le climat : rapport à la Première Ministre*, France Stratégie, 22 Mai.

Rapport Mario Draghi (2024), *The Future of European Competitiveness, Part One and Two*, Commission Européenne, 9 Septembre.

Stiglitz, J. (2024 ), Préface, « Global Tax Evasion ». EUTAX Observatory (2024), Report 2024

Yol, N., Ducoudré, B. (2018), *CICE, des effets faibles sur l’activité économique, modérés sur l’emploi*, Blog de l’OFCE, 4 octobre.